

Service Occupation du Domaine Public

Affaire suivie par Marion FERAY

☎ : 04 94 72 93 45

☎ : 04 94 78 09 40

eMail : odp@st-maximin.fr

Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, le

Objet : Création du service Occupation du Domaine Public

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la restructuration des services administratifs de la commune, je vous informe que le service Occupation du Domaine Public vient d'être créé.

L'objectif de ce nouveau service est de centraliser, étudier et traiter toutes demandes relatives à l'occupation du domaine public mais également de vous apporter une réponse dans les meilleurs délais.

Afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur, une nouvelle procédure a été mise en place pour l'octroi de ces autorisations.

Aussi, je vous invite dès à présent à télécharger sur le site de la ville le formulaire de demande prévu à cet effet et de retourner l'intégralité des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par voie postale ou courriel.

Toute demande incomplète fera l'objet d'un refus d'occupation du domaine public.

Je vous rappelle à toutes fins utiles que l'installation irrégulière d'une terrasse ou d'un étalage (absence d'AOT, non-respect des termes d'une AOT, non-paiement de la redevance, notamment) entraîne l'application d'une amende de 5^e classe : 1 500 €.

Vous remerciant par avance de la suite donnée à ce courrier, comme de votre collaboration,

Je vous vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume,
Alain DECANIS

